

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

27/2023

Objet : Décision modificative n°1 au budget principal

SEANCE VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 09 juin à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 02 juin 2023 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC

Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Amandine HEBREARD

Absents : /

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 comme suit :

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Section investissement

Crédits à ouvrir				Crédits à réduire			
Chap	Article	Nature	Montant	Chap	Article	Nature	Montant
Dépenses							
20	2031 (OPNI)	Frais d'étude	3 000.00	020	020	Dépenses imprévues	7 750.00
20	2051 (OPNI)	Concessions et droits similaires	8 000.00				
21	21571 (10002)	Matériels roulants	65 000.00				
040	102296 (OPFI)	Reprise sur taxe aménagement	5 500.00				
Recettes							
13	1323 (10002)	Subvention département	37 100.00	001	001 (OPFI)	Solde d'exécution d'investissement reporté	13 250.00
13	1323 (10018)	Subvention département	49 900.00				

Section fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 084-218401404-20230609-D_27_2023-DE

Crédits à ouvrir				Crédits à réduire			
Chap	Article	Nature	Montant	Chap	Article	Nature	Montant
Dépenses							
65	65888	Autres charges gestion courante	5 500.00				
Recettes							
042	777	Quote part des subventions transférées	5 500.00				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

- **Procéder** au vote de la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

